



Dépôt de plainte en ligne



L'application Suisse ePolice est gratuite et rapide. Elle offre notamment les prestations suivantes :

- Accéder aux numéros de téléphone d'urgence pour contacter la police (117 – 112) ;
- Déclarer un vol de :
 - vélo ou vélomoteur ;
 - appareil électronique / téléphone ;
 - skis et snowboard ;
 - plaque d'immatriculation.
- Déclarer des dommages à la propriété (par exemple graffitis, déprédations, dommages à un véhicule) ;
- Localiser les postes de police et obtenir les informations sur les heures d'ouverture ;
- Remplir et imprimer une demande de permis d'acquisition d'armes ou un contrat d'aliénation en vue de sa transmission au Bureau des armes de la police

Confirmation de déclaration - Assurances :

Au terme du processus, l'utilisateur pourra télécharger un document qu'il pourra présenter, par exemple, à son assurance.

**Accédez à l'application Suisse ePolice – le
poste de police numérique des polices suisses
- avec ce QR code**



Conditions :

- Le « poste de police en ligne » permet aux personnes qui ont 18 ans révolus et disposant d'une adresse e-mail valide, de faire une dénonciation automatisée. La dénonciation permet de déclencher des investigations policières, indépendamment de la nature et de la gravité de l'infraction. Un retrait de dénonciation n'est fondamentalement pas possible, à l'exception des infractions poursuivies sur plainte (par exemple des dommages à la propriété). Les dénonciations en ligne ne peuvent être faites que contre inconnu(s). Par contre, aucun appel d'urgence ne peut être fait par ce moyen, les appels d'urgence doivent toujours passer par les numéros d'urgence 117 ou 112 pour la police.